

CADRE DE SURVEILLANCE PARLEMENTAIRE

Lois (règles) sur l'administration financière	
	Budget annuel consolidé et normes comptables
	Utilisation des documents financiers approuvés (contrats, subventions, autres)
	Achats
	Fonction publique : nomination, rémunération, reddition de comptes
	Rapports publics et accès à l'information financière
Pouvoirs et méthodes de surveillance parlementaire	
	Procédures d'approbation du budget annuel
	Exiger des réponses adéquates aux questions orales et écrites
	Examen et enquête en profondeur par un comité ayant les pouvoirs d'obliger les fonctionnaires du gouvernement à comparaître et à fournir de l'information
	Examen des pouvoirs accordés par les lois créant des agences du gouvernement
	Code d'éthique parlementaire
Agences parlementaires et de surveillance indépendantes	
	Vérification financière
	Ombudsmans